



CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF QUARTIER DU PLAN

CONSULTATION POUR RELEVES TOPOGRAPHIQUES

Date de remise des offres : mardi 14 juin 2011 à 14 heures

MAI 2011

N°4260361

SOMMAIRE

| | |
|--|--------------|
| 1. OBJET | 2 |
| 2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES..... | 2 |
| 2.1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET | 2 |
| 2.2. RESULTATS ATTENDUS..... | 2 |
| 2.3. ELEMENTS A LEVER | 3 |
| 2.4. ETENDUE DES PRESTATIONS..... | 3 |
| 2.5. DELAIS..... | 4 |
| 3. PRESENTATION DE L'OFFRE..... | 4 |
| 3.1. NOTATION DU CRITERE PRIX | 4 |
| 3.2. NOTATION DU CRITERE DELAI..... | 4 |
| 3.3. NOTE GLOBALE | 4 |
| Annexe : Plan de situation | 5 |

oOo

1. OBJET

La commune de ROBION a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet SOGREAH Consultants pour la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif quartier du Plan.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser un relevé topographique du secteur de travaux (voir plan de situation).

Cette étude devra permettre aux soumissionnaires de proposer une implantation des ouvrages ainsi que de réaliser le chiffrage des aménagements.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

2.1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le programme de travaux consiste en la pose de canalisations gravitaires et de refoulement ainsi qu'en la création de postes de refoulement des eaux usées.

Il est donc nécessaire de réaliser un relevé topographique du secteur étudié. Il intéressera la voie, les trottoirs, les places de stationnement, les fossés, les murs de clôtures, les accès aux différentes propriétés...

2.2. RESULTATS ATTENDUS

La mission comprendra le relevé topographique au 1/200° en XYZ/NGF/Lambert III, avec report sur fond cadastral :

- des cotes TN de l'espace reporté sur le plan sur tout le tracé du réseau (emprise de la voirie y compris les accotements et les fossés),
- des cotes TN des tampons, regards existants dans l'emprise du tracé reporté sur le plan joint et des fils d'eau correspondants,
- des limites et des cotes TN du fond des ouvrages présents dans l'emprise du tracé reporté sur le plan joint,
- des numéros de planche, des numéros de parcelles et des noms des propriétaires.
- des fils d'eau des ouvrages présents dans l'emprise du tracé reporté sur le plan joint.

La mission comprend également la recherche et la figuration des réseaux enterrés et aériens sur l'emprise du levé y compris :

- le nivellement des ouvrages visitables avec indication des cotes radiers.
- le nivellement des ouvrages découverts par les concessionnaires.

Le document à remettre est un plan topographique avec application cadastrale sous la forme suivante :

- version informatique sous format DWG,
- version papier en 2 exemplaires.

Nota : le prestataire devra contacter SOGREAH lors du démarrage de ses relevés afin qu'une réunion sur site soit organisée.

2.3. ELEMENTS A LEVER

Le plan devra représenter la situation existante sur le terrain le jour des opérations de levé dont la date devra figurer dans la légende.

Il devra comporter d'une manière générale tous les détails topographiques de la zone à lever ainsi que tous les signes extérieurs des réseaux avec indication de la nature (regards bouches à clefs, armoires, bornes repères, plaques,...)

Les points cotés du semis devront être répartis judicieusement afin de permettre une bonne définition des mouvements de terrain.

Les éléments suivants seront levés :

- les limites de parcelles visibles,
- les bâtiments : les seuils, les portes et entrées de garages, les marches et escaliers extérieurs, les terrasses...,
- Les sorties d'eaux usées des habitations,
- les éléments constitutifs de la voirie : bordures de trottoirs, passages bateau, caniveaux, axe de chaussée, îlots directionnels, murs de soutènement, murets, limite d'enrobé, limite et définition des divers revêtements, grilles, avaloirs...,
- le mobilier urbain fixe non lié aux réseaux : monuments, fontaines, kiosques, bancs....,
- les plantations : arbres, arbustes, haies vives...,
- l'hydrographie : talus, haut des berges, fils d'eau, quais, fossés, les fosses septiques...,
- réseaux d'assainissements : tampons, fils d'eau et diamètres des regards et avaloirs ...,
- autres réseaux (eau potable, électricité, gaz, télécommunication,...) : tampons, chambres de tirage, coffrets, armoires, bouches à clef, supports électriques...,
- les écritures et toponymie : nom des voies publiques, des places, des voies privées, des ponts et des quais, des cours d'eau, dénominations des équipements et bâtiments publics (stade, église, lycée...).

2.4. ETENDUE DES PRESTATIONS

La signalisation du chantier conformément à la police de roulage est comprise dans le forfait de l'étude.

Le plan de situation est fourni au candidat.

Le prestataire devra également faire le relevé sur le tracé du réseau de refoulement vers la station d'épuration. Ce relevé s'intéressera notamment :

- au chemin privé sous lequel est prévu le réseau de refoulement,
- au Coulon,
- au cheminement du refoulement entre le Coulon et la STEP.

2.5. DELAIS

Le délai maximum entre la commande et la remise des documents est de **5 semaines**. Les documents devront être remis au plus tard à la fin de la semaine 30 (semaine du 25 au 29 juillet 2011) sous réserve de l'obtention des autorisation de passage auprès des propriétaires..

3. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les candidats, spécialisés dans le domaine concerné, établiront une note indiquant :

- Les délais d'intervention et de réalisation,
- Le coût de ces prestations,
- Les moyens humains et matériels utilisés.

La mission sera confiée au candidat ayant établi l'offre jugée la mieux disante, après analyse des critères suivants :

- Prix des prestations (70%),
- Délais : (30%).

3.1. NOTATION DU CRITERE PRIX

La note maximale de 20 sera attribuée à la meilleure offre. Les autres offres seront notées proportionnellement à la meilleure offre comme suit :

$$Nf = 20 \times (\text{valeur de la meilleure offre} / \text{valeur de l'offre})$$

3.2. NOTATION DU CRITERE DELAI

La note maximale de 20 sera attribuée au délai le plus court proposé. Les autres offres seront notées proportionnellement à la meilleure offre comme suit :

$$Nf = 20 \times (\text{délai le plus court proposé} / \text{délai de l'offre})$$

3.3. NOTE GLOBALE

La note globale de chaque candidat sera calculée de la façon suivante :

$$\mathbf{Ng = 0,7 \times Nf + 0,3 Nd}$$

Le candidat qui aura obtenu la meilleure note globale sera retenu.

ANNEXE : PLAN DE SITUATION